***Expéditeur***(votre nom et adresse)

***Adresse de la Conseillère aux États / du Conseiller national***

***Date***

***Un «fact-checking» pour le Conseil fédéral ? Où en est-on arrivé!
Règlement sanitaire international (RSI): notification de refus (« opting-out ») par le Conseil fédéral***

*Madame la Conseillère aux États, Monsieur le Conseiller national,*

Je n’aurais jamais imaginé, en tant que citoyen suisse, devoir un jour vérifier chaque phrase prononcée par un membre du Conseil fédéral pour savoir si elle est exacte. Et pourtant, c’est aujourd’hui devenu la réalité. Qu’il s’agisse de la révision du RSI ou du soi-disant «non-élargissement des compétences» de l’OMS – les faits racontent une toute autre histoire que les déclarations du Conseil fédéral.

Un seul exemple: le Conseil fédéral affirme que le nouveau RSI ne crée «aucune obligation de mettre en œuvre les mesures de l’OMS». Pourtant, l’article 42 du RSI stipule clairement que les États doivent appliquer **sans délai** les mesures décidées par le Directeur général de l’OMS.

Les années Covid ne comptent certainement pas parmi les plus heureuses de l’histoire de la Confédération suisse. Officiellement, il était dit que la Suisse «ne faisait que suivre» les recommandations de l’OMS. Je me souviens, non sans malaise, des déclarations de la Présidente de la Confédération Sommaruga lors d’une conférence de presse en juin 2020, ou du Président Cassis dans l’émission Arena de la SRF en janvier 2022, affirmant que la Suisse ne pouvait pas décider librement, car l’OMS l’exigeait. Est-ce vraiment ce genre de «succès» que nous voulons répéter à volonté à l’avenir?

Pour le dire avec d’autres mots: le caractère prétendument «volontaire» des recommandations de l’OMS est vidé de son sens par des mécanismes structurels. Avec l’article 42 du RSI, les recommandations du Directeur général deviennent de fait obligatoires. En cas de non-respect, des conséquences politiques ou économiques sont à craindre.

La procédure de consultation concernant les RSI est récemment arrivée à son terme. Mais pourquoi cette évaluation est-elle menée **uniquement par l’OFSP**? Cet office conseille le Conseil fédéral, fournit des informations sélectives aux commissions concernées et au Parlement, et dicte ainsi l’interprétation des modifications du RSI. De plus, l’OFSP s’est déjà opposé à l’opting-out et soutient entièrement la stratégie de l’OMS. Quid d’une évaluation scientifique indépendante et neutre?

Je m’attends à ce que vous, en tant que représentant(e) élu(e), agissiez contre ce manque de transparence et œuvriez pour un véritable débat démocratique sur le RSI. Le minimum serait un processus décisionnel transparent.

**Demandez au Conseil fédéral de notifier le refus (« opting-out ») du RSI dans les délais – au plus tard le 19 juillet 2025 – et de rejeter les modifications proposées. Engagez-vous également à ce que le futur traité pandémique ne soit pas signé.**

Vous trouverez plus d’informations sur le traité pandémique et le RSI sur: [https://abfschweiz.ch](https://abfschweiz.ch/)

Je vous remercie pour votre engagement au service de vos électrices et électeurs.

**Avec mes salutations distinguées,**

(Signature)